



Vive l'été!



PRÉVENTION DES URGENCES DUES À LA CHALEUR

- **Buvez** beaucoup de boissons fraîches
- **Évitez** la caféine et l'alcool
- **Habillez-vous** en conséquence
- **Prenez** des pauses à l'ombre
- **Protégez-vous** du soleil



Table des matières

Mot du maire.....	2
Séance du conseil.....	3-5
Bilan annuel eau potable.....	5
Avis publics.....	5
Régie intermunicipale.....	6-7
Informations municipales.....	8-11
Organismes du territoire.....	12-14
Service des loisirs.....	15
Calendrier.....	16

Le mot du maire



Guy Lapointe
Maire



Bonjour à tous,
Dans le contexte actuel, tout est mis en œuvre pour éviter la propagation de la COVID-19 tant au niveau du personnel administratif que technique et terrain. Notre priorité : maintenir les services essentiels pour le bien général de la communauté. Le bureau municipal demeure fermé au public tant que l'état d'urgence sanitaire ne sera pas levé. Cependant, vous pouvez joindre l'administration municipale par téléphone au 450 549-5611 aux heures normales d'ouverture du bureau ou par courriel à info@upton.ca

pour obtenir des espaces supplémentaires afin de permettre un maximum d'inscriptions. Cependant, le grand défi du camp de jour 2020 demeure les ressources humaines.

Nous avons fait parvenir un sondage à toutes les portes dans le but d'évaluer les besoins des familles. On y invite les parents à s'impliquer cette année, comme moniteur ou aide-moniteur parce que pour y arriver, nous avons besoin plus que jamais de l'engagement de la communauté. On le répète : ça va bien aller!

Je tiens à vous rappeler que nos employés municipaux travaillent fort pour vous informer le plus possible via notre Facebook. Il est important d'aimer notre page afin de connaître des informations municipales importantes et des renseignements sur la Covid-19. De plus, vous pourrez participer à nos prochains concours, visionner de magnifiques photos ou vidéos sur la Municipalité et profitez des publicités que nous affichons concernant nos commerces locaux.

Finalement, je profite de l'occasion pour souhaiter bonne fête des Pères. Un père demeure le complice par excellence des rêves les plus ambitieux de ses enfants en même temps que la personne la mieux placée pour les aider à les transformer en autant de belles réalités...


Guy Lapointe
Maire



Alain Joubert
Conseiller # 01



Nathalie Lavoie
Conseillère # 02



Ghyslain Phaneuf
Conseiller # 03



Claude Larocque
Conseiller # 04



Barbara Beugger
Conseiller # 05



Mathieu Beaudry
Conseiller # 06

Services municipaux

Cynthia Bossé	Directrice générale	549-5611
Sylvia Ouellette	Directrice générale adjointe sylvia.ouellette@upton.ca	549-5625
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Michael Bernier	Coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales	549-5619
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Benoit Provost	Urbanisme et environnement benoit.provost@upton.ca	549-5626
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

Coordonnées :

Bureau municipal :

810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone : 450 549-5611
Télécopieur : 450 549-5045
Courriel : info@upton.ca
Site internet : www.upton.ca

Heures d'ouverture :

Bureau municipal
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)

Service de voirie :

Lundi au vendredi :

horaire variable



Séance du conseil municipal

Résumé du procès-verbal de la session du conseil de la Municipalité d'Upton du 5 mai 2020 à 20h00.

Le conseil municipal approuve les délibérations de la séance régulière du 7 avril 2020.

Les comptes à payer du mois d'avril 2020 pour une somme de 97 179,61 \$ et les comptes payés pour une somme de 59 540,40 \$ sont approuvés.

Le *Règlement numéro 2019-320-01 modifiant le règlement numéro 2019-320 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2020* est adopté.

Le dossier 6857-61-9357.34 est retiré de la procédure pour non-paiement de taxes.

L'offre de l'entreprise PG Solutions pour la mise en fonction de Transphere, application permettant de payer les fournisseurs par dépôt direct, est acceptée pour une somme de 200,00 \$, plus les taxes applicables et les frais de transaction.

Le remboursement de la marge de crédit temporaire RBC pour le garage municipal est effectué au montant de 1 126 542,94 \$.

Le *Règlement numéro 2020-234 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux* est adopté.

L'achat d'un nouveau MacBook Pro et des accessoires pour la direction générale est entériné pour une somme de 3 899,95 \$, plus les taxes applicables.

L'entreprise Rive-Tech Informatique inc. est mandatée pour revoir les services informatiques de la Municipalité au montant de 5 912,00 \$, incluant les taxes. Ainsi, le contrat avec l'ancien fournisseur pour la gestion des courriels est résilié.

Les états financiers pour l'année 2018 de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton sont adoptés tels que déposés.

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2020 est déposé et un budget de 10 200,00 \$, plus les taxes, est approuvé pour le mois de mai.

Un budget de 50 520,00 \$, plus les taxes applicables, est approuvé pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics pour le mois de mai.

La Municipalité d'Upton accepte le contrat soumis par le ministère des Transports pour le déneigement et le déglacage des infrastructures routières pour la saison 2020-2021 pour une somme de 62 949,62 \$, et ce, pour une durée d'un an.

Le prix de vente pour la rétrocaveuse avec pelle, de marque Ford, est modifié à 5 000,00 \$.

La permanence de monsieur Étienne Labonté, journalier aux travaux publics, est approuvée.

Laboratoires de la Montérégie est mandatée pour la réalisation du contrôle qualitatif lors des travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes au montant de 31 470,96 \$, incluant les taxes.

L'entreprise André Paris inc est mandatée pour le fauchage des levées de fossés pour l'année 2020, et ce, au montant de 10 232,76 \$, taxes incluses.

Le conseil prend bonne note de la proposition de l'OBV Yamaska pour lancer une campagne d'information intitulée *Lingettes et cuvettes, un mauvais mélange!* pour amener les citoyens à changer leurs comportements.

La directrice générale est autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable.



Séance du conseil municipal

Un comité sur l'assainissement des eaux usées et l'eau potable est créé.

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé.

Le coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le rapport final dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire.

La directrice générale et autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout addenda à l'entente d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants afin de repousser la réalisation des activités prévues jusqu'au 31 décembre 2021.

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2020 est déposé.

Les procédures relatives aux dérogations mineures et celles suivant l'adoption des premiers projets des règlements numéro 2020-325, 2020-326 et 2020-327 sont suspendues.

Le paiement de la contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne est autorisé pour une somme de 365,84 \$.

Les travaux en lien avec le Programme Réhabilitation du réseau routier local n'ont pas été réalisés et un nouveau délai a été autorisé. Ainsi, le contrat pour le scellement de fissures est attribué à l'entreprise Perma Route inc. au montant 14 371,88 \$, incluant les taxes.

Résumé du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 5 mai 2020 ajournée et tenue le 12 mai 2020 à 20h00.

Conformément aux articles 176 et 176.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale dépose le rapport financier 2019 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 de la Municipalité. (Disponible sur le site internet)

Le choix de vacances des employés est accepté.

Suivant l'appel d'offres 18180 concernant des services professionnels en ingénierie en lien avec la réalisation des plans et devis d'assainissement des eaux usées, les services de la firme Shellex Groupe Conseil sont retenus pour un montant de 129 864,26 \$, taxes incluses.

La Municipalité adhère à l'organisme Culture Montérégie, au coût de 120,00 \$, plus les taxes applicables.

L'adhésion du directeur des travaux publics à l'Association des travaux publics d'Amérique – chapitre du Québec est autorisée pour un montant de 265,00 \$, plus les taxes applicables.

L'offre de prix de l'entreprise Terrapure environnement inc. pour le recyclage en milieu agricole de biosolides au montant de 17,30 \$ /m³ boue humide, plus les taxes applicables, est acceptée.

Le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de caserne et de centre multifonctionnel dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

La directrice générale est autorisée à préparer et à signer toute demande d'aide financière et tout autre document, présent ou futur, jugé nécessaire concernant le projet de caserne et de centre multifonctionnel ainsi qu'à demander toute autorisation qui pourrait être requise.

La demande de remboursement de facture à la suite d'un bris d'aqueduc du propriétaire du 626, rue des Érables est refusée puisque la Municipalité n'est pas responsable et que le bris se situe du côté privé.

Séance du conseil municipal / Avis publics

Le conseil municipal a déterminé la liste des services prioritaires et des ressources jugées essentielles aux fins du maintien des services à la population et de la reprise des activités à planifier.

La Ferme Gilson inc. est autorisée à traverser une conduite par forage directionnel du 721, rang du Carré pour acheminer l'eau au 712, rang de Carré. Les frais de notaire et d'arpentage sont à sa charge.

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-322

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil municipal a adopté à la séance du 10 mars 2020, le règlement numéro 2020-322 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 3 517 824 \$ et une dépense de 3 517 824 \$ pour l'exécution des travaux réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes »
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 30 avril 2020.
3. Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 5^e jour du mois de mai de l'an 2020.


Cynthia Bossé
Directrice générale


Upton
Ça va bien aller!

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-320-01

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 5 mai 2020, le règlement numéro 2019-320-01 intitulé « *Règlement 2019-320-01 modifiant le règlement numéro 2019-320 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2020* ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 6^e jour du mois de mai de l'an 2020.


Cynthia Bossé,
Directrice générale


Upton
Ça va bien aller!

Régie intermunicipale



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



BILAN 2019 : LA RÉGIE EN PROGRESSION MALGRÉ LES OBSTACLES!

L'année 2019 passera à l'histoire comme étant une année charnière au chapitre de la gestion des matières résiduelles, tout spécialement en ce qui a trait à la crise des marchés de revente des matières recyclables et au retour du traitement par compostage des matières organiques collectées dans les bacs bruns. Lors de la rencontre tenue en avril par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, le directeur général, M. Réjean Pion, a procédé au dépôt du bilan annuel 2019, lequel est disponible sur le site Internet de la Régie au www.riam.quebec.

En 2019, nous avons pu constater une évolution positive au chapitre de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Régie. En analysant l'évolution de la situation entre les années 2012 et 2019, nous constatons une diminution de la quantité annuelle de matières recyclables générées par habitant, lesquelles sont passées de 93,5 à 84,3 kg/hab. Cette diminution est attribuable en partie à l'importante diminution du marché des médias écrits qui sont notamment remplacés par les versions électroniques, ainsi qu'à la diminution du marché des contenants de verre, au profit de ceux de plastique, beaucoup plus légers. En ce qui a trait aux déchets, ceux-ci ont connu une légère baisse de 3 kg, passant de 238,8 à 235,7 kg / hab.

En ce qui concerne l'utilisation des écocentres, la Régie a connu une hausse de l'achalandage de près de 1 000 utilisateurs en 2019 par rapport à l'année précédente. Ce service répond réellement à un besoin de la population puisqu'en considérant la progression des trois dernières années, nous constatons une augmentation de 22 % du nombre d'utilisateurs qui sont ainsi passés de 18 527 en 2016 à 22 540 en 2019. Finalement, il importe de rappeler que 80 % des matières apportées aux écocentres (76 % en 2018) ont été acheminées vers des ressources de valorisation plutôt que vers l'enfouissement, ce qui contribue à bonifier les performances régionales de la Régie.

Finalement, il est important de souligner qu'en 2019, la collecte des résidus domestiques dangereux a également connu une progression du nombre de participants, lequel est passé de 2 461 en 2015 à 2 930 en 2019, soit une progression de 19 %. Considérant qu'il s'agit de résidus nocifs pour l'environnement qui seront ainsi mieux gérés, il est important de maintenir ces collectes et d'en poursuivre la promotion.

Quant au Programme régional de vidange des installations septiques, le nombre d'installations septiques vidangées et dont le contenu a été recyclé est en croissance constante. On remarque ainsi que les citoyens se sont approprié le service de vidange offert par la Régie, et ce, pour le plus grand intérêt de tous.

À la lumière de ces constats et grâce à la participation soutenue des citoyens aux différents services offerts par la Régie, nous contribuons collectivement à maintenir la qualité de notre environnement. Il est important de poursuivre ainsi puisque la gestion des matières résiduelles est une responsabilité collective.

Source : Réjean Pion, directeur général
riam@riam.quebec





SAINT-HYACINTHE
1 8 8 0, RUE BROUILLETTE
Les vendredis, samedis et dimanches
à compter du **8 mai 2020**

ACTON VALE
6 8, RUE NOËL-LECOMTE
Les samedis et dimanches
à compter du **9 mai 2020**

Les écocentres sont accessibles de 8 h 30 à 16 h 30 pour tous les citoyens des 25 municipalités membres de la Régie (sur preuve de résidence).

IMPORTANT !



Les personnes présentant des symptômes liés à la COVID-19 ne sont pas admises sur le site.



La règle de distanciation physique de 2 mètres doit être appliquée en tout temps sur le site.



Prévoir un délai d'attente puisqu'un maximum de 4 véhicules sont admis sur le site simultanément.



Le déchargement des matières doit être assuré par le citoyen, le personnel n'étant pas autorisé à l'effectuer.



MATIÈRES ACCEPTÉES

Peintures, huiles et filtres, débris de construction, appareils informatiques et électroniques, pneus de voiture non découpés et sans jantes, mobiliers, électroménagers et métaux sont acceptés.

MATIÈRES REFUSÉES

Les résidus d'origine commerciale, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux et les pneus d'un diamètre supérieur à 45 pouces sont refusés.

Des questions? www.riam.quebec ou 450-774-2350

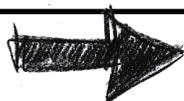


Informations municipales

RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

	Autorisé (selon l'horaire ci-dessus)	Entre 19 h et 23 h, tous les soirs, pour 15 jours (max.)	Entre 20 h et 6 h	Interdit en tout temps
Arrosage de la végétation	Entre 19 h et 23 h			
L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux par des asperseurs ou par des tuyaux poreux SELON LES NUMÉROS CIVIQUES	Entre 20 h et 22 h a) un jour où la date est un chiffre pair pour une habitation avec une adresse paire; b) un jour où la date est un chiffre impair pour une habitation avec une adresse impaire			
Ruissellement de l'eau, arrosage de la neige ou du pavage				X
Arrosage de nouvelles pelouses et nouveaux aménagements		X		
Remplissage d'une piscine			X	
Lavage d'automobiles	En tout temps, à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique			
Lavage des édifices (avec pistolet arroseur à fermeture automatique)	Du 1er avril au 1er juin et du 1er septembre au 1er octobre, sauf si travaux de construction			

Pénalité: Quiconque contrevient aux règles commet une infraction et est passible d'une amende de 100 \$



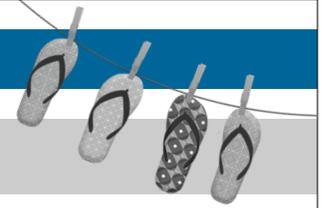
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS



Les égouts municipaux... pas une poubelle!

Certaines personnes desservies par le réseau d'égout utilisent celui-ci comme une poubelle! Cela est très dommageable en plus de ne pas être écologique. Lorsque vous jetez des déchets (couches, papiers mouchoirs, etc.) ou des résidus (huiles de friture, etc.) dans les égouts, en plus de ne pas être traitables, ils obstruent les conduites et entraînent des problématiques de traitement des eaux usées et de refoulements dans les maisons. Nous demandons la collaboration de chacun pour éviter que nous ayons à débloquer des tuyaux par négligence de certains. Merci de votre collaboration!

Informations municipales



COVID-19 — PRÉCISIONS SUR LES FEUX À CIEL OUVERT

Le Service de sécurité incendie d'Upton réitère qu'il est défendu de faire des feux de joie en plein air sur un terrain privé sans avoir obtenu au préalable un permis de brûlage. Rappelons qu'en ce temps de pandémie, la Municipalité se voit dans l'obligation de suspendre toute émission de permis de brûlage pendant une durée indéterminée afin de protéger nos citoyens et notre personnel, notamment nos pompiers.



Cependant, aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un poêle à brique ou charbon de bois ou barbecue à gaz ou pour un feu dans tout foyer extérieur lorsqu'il est pourvu d'un capuchon pare-étincelles placé au sommet du tuyau d'évacuation et si ledit feu est fait en respectant les conditions suivantes :

1. une personne responsable doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu et garder le plein contrôle du brasier ;
2. n'utilisez aucune des matières suivantes comme combustibles : pneu ou autre matière à base de caoutchouc, huile, déchet de construction ou autre, ordures, produits dangereux ou polluant ou tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlement en vigueur ;
3. n'utilisez aucun produit inflammable ou combustible comme accélérateur ;
4. n'effectuez aucun brûlage lors des journées très venteuses et lorsque les vents dominants sont orientés vers un boisé ;
5. s'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.

De plus, le foyer extérieur doit être installé en respectant une marge de dégagement de trois mètres (3 m), et ce, sur tous les côtés, et ne pas être installé à moins de cette même distance de la ligne de propriété. Cette distance de dégagement est maintenue à trois mètres (3 m) face à tout contenant (bouteille ou réservoir) de gaz inflammable.

Le présent article ne s'applique pas au feu en plein air situé sur un terrain de camping.

Votre Service de sécurité incendie requiert votre collaboration afin de créer un environnement sécuritaire pour tous. Merci pour votre compréhension.



Veillez noter que le bureau municipal sera fermé mercredi, le 24 juin à l'occasion de la Fête nationale du Québec

Informations municipales

SERVICE DE L'URBANISME

Voici l'horaire de l'inspecteur municipal, monsieur Benoit Provost:

Lundi : 13 h à 16 h 30;

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

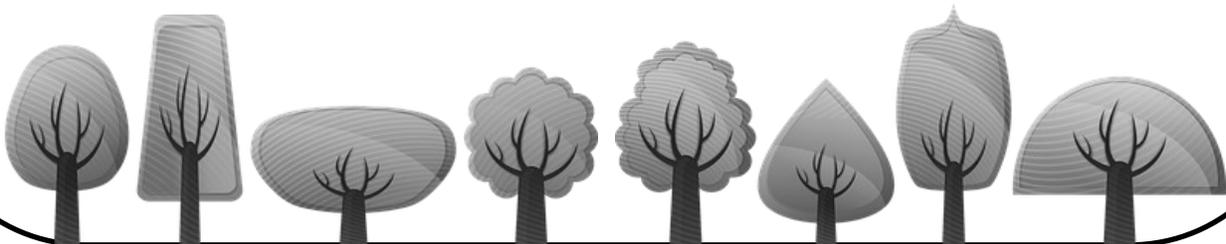
Est-ce que j'ai besoin d'un permis pour couper ou émonder des arbres ?

Un permis est nécessaire pour couper un arbre et est seulement autorisé dans les cas suivants :

- ⇒ L'arbre est mort, est endommagé au point d'entraîner sa perte ou est atteint d'une maladie incurable ;
- ⇒ L'arbre constitue un danger pour la sécurité des personnes ;
- ⇒ L'arbre occasionne des dommages à la propriété privée ou publique ;
- ⇒ L'arbre constitue une nuisance pour la croissance des arbres voisins ;
- ⇒ La coupe de l'arbre est nécessaire pour permettre l'exécution d'un projet de construction conforme à la réglementation municipale.

Aucun permis n'est requis s'il s'agit d'émonder un arbre (couper des branches) sans abattre l'arbre au complet.

Pour plus d'information, contactez le bureau municipal au 450 549-5626.



BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

À l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie, vous pourrez recevoir un montant allant jusqu'à 50 \$. C'est très simple! Vous devez vous procurer un baril de récupération d'eau de pluie, remplir le formulaire disponible sur le site internet de la Municipalité et le présenter avec votre preuve d'achat et une preuve de résidence au bureau municipal. Votre remboursement (50 % du coût jusqu'à concurrence de 50 \$) vous sera acheminé à votre résidence dans un délai maximum de 60 jours. Prenez note qu'un seul baril est admissible par résidence.



Informations municipales



FAUCHAGE

Avis aux propriétaires de terrains vacants :
Constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser pousser sur un terrain des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes ainsi que de laisser pousser de la végétation à une hauteur excessive. Nous vous recommandons que soit fauché au moins deux fois par année, soit au plus tard le 15 juin pour la première coupe et le 31 juillet pour la deuxième coupe. Ces mesures préviendront la pousse de l'herbe à poux et contribueront à améliorer la qualité de notre milieu de vie!



Crédit photo: Carl-Antoine Mainville Larocque

POUR UN BON VOISINAGE... LA RÉGLEMENTATION:



Tondeuse à gazon, scie à chaîne ou autre appareil similaire : Le fait d'utiliser une tondeuse à gazon, une scie à chaîne ou autre appareil similaire entre 21 h et 8 h le lendemain, constitue une nuisance et est prohibé.

Bruit entre 23 h et 7 h : Entre 23 h et 7 h, il est défendu à toute personne de faire usage ou permettre que soit fait usage d'une radio ou d'un instrument propre à reproduire des sons ou de causer du bruit excessif de façon à nuire au bien-être et au repos d'une personne du voisinage.

Mauvaises herbes : Le fait de laisser pousser sur un immeuble des branches, des broussailles, des mauvaises herbes constitue une nuisance et est prohibé.

État de propreté du terrain : Constitue une nuisance et est prohibé, le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un terrain de laisser celui-ci dans un état de malpropreté tel que cela constitue un danger pour la santé et la sécurité des personnes qui y habitent ou qui s'y trouvent.

Organismes du territoire



SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Du 1^{er} au 7 juin prochain aura lieu la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Au Québec, c'est plus d'une personne sur dix qui a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours. Ces incapacités revêtent différentes formes. En effet, si l'on pense souvent aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant pour illustrer une personne handicapée, on oublie parfois qu'il existe aussi des incapacités liées à l'audition, à la vision, à la mémoire, à l'agilité, à la parole, etc. Les personnes qui ont une déficience intellectuelle et celles qui ont un trouble du spectre de l'autisme sont aussi des personnes qui vivent avec un handicap.

Dans bien des situations, ces personnes pourraient accomplir la même activité qu'une personne sans incapacité, pourvu que les obstacles à leur participation sociale aient été éliminés. Une personne ayant une déficience intellectuelle peut s'impliquer bénévolement dans une organisation si on l'accompagne pour qu'elle comprenne sa tâche. Une personne se déplaçant avec une aide à mobilité peut aller faire ses courses au commerce du coin si celui-ci a une entrée accessible.

Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains a pour mission de mettre en relation de jumelage une personne bénévole et une personne vivant avec une déficience intellectuelle afin de briser l'isolement et mener vers l'intégration et la participation sociales. Nous invitons les gens intéressés à en savoir plus sur notre mission ou simplement sur la déficience intellectuelle à consulter notre site internet au parrainagecivique.org ou à nous contacter au 450 774-8758.





Organismes du territoire



Poursuivre sa formation à l'éducation des adultes au temps de la Covid-19, c'est possible.

Déjà plus de deux mois que le Centre de formation des Maskoutains (Éducation des adultes) d'Acton Vale est fermé en raison de la COVID-19.

Dès ses premières journées de fermeture, le personnel du CFM s'est mobilisé afin de transférer et d'accompagner tous les élèves en classe à distance pour la poursuite de leurs apprentissages avec des modes de communications variées (pages Facebook créées par les enseignants, rencontres téléphoniques, textos, etc.).

Depuis le début du mois de mai, le CFM a repris davantage ses services. D'ailleurs, il est possible de s'inscrire à l'éducation des adultes et de débiter sa formation dès maintenant. Toutefois, celle-ci sera exclusivement offerte à distance dans un premier temps. Une fois la situation rétablie, les nouveaux élèves pourront poursuivre leur formation à distance ou en classe.

Pour l'inscription, il faut obligatoirement téléphoner pour prendre rendez-vous au centre avant de se présenter sur place au 450-546-0389, poste 1. Les services d'un conseiller d'orientation sont également offerts gratuitement à distance pour vous aider à planifier et à organiser vos projets académiques et professionnels. Naturellement, compte tenu de la situation, il se peut qu'il y ait un petit délai avant d'obtenir une réponse à votre appel, car le personnel occupe leurs fonctions en personne au CFM ou en télétravail à l'extérieur. Soyez certains que tout sera fait pour vous apporter le soutien nécessaire aux demandes.

De plus, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur permet maintenant aux élèves de l'éducation des adultes d'effectuer la passation de leurs examens ministériels au centre, tout en respectant les règles de distanciation sociale.

Finalement, comme la situation évolue de jour en jour, nous vous invitons à consulter régulièrement la page Facebook du Centre de formation des Maskoutains sur la reprise et les nouveautés de nos services.

Source :

Éric Boisvert, conseiller d'orientation
Centre de formation des Maskoutains
301-A, rue Bonin, Acton Vale
450 546-0389
eric.boisvert@cssh.qc.ca

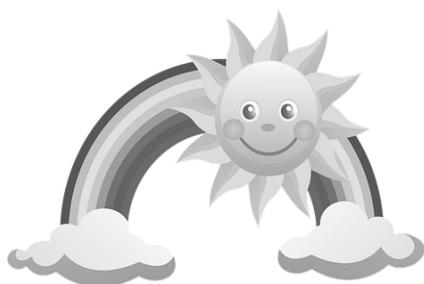


Organismes du territoire



FABRIQUE ST-ÉPHREM D'UPTON

Bonjour à tous,



Nous avons une petite nouvelle. Les évêques du Québec négociant actuellement une entente de réouverture des églises pour les célébrations futures. Comment cela va se faire et dans combien de temps? On ne le sait pas encore, mais soyez assuré que je vous tiendrai au courant des développements.

J'ai bien hâte de vous rencontrer à nouveau.

À bientôt,

Réal Lacharité

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE!

Le conseil de la Fabrique de Saint-Éphrem d'Upton a beaucoup de gratitude envers vous, gens de cœur, et tient à vous remercier pour votre générosité. Comme vous le savez, notre église est fermée depuis le 15 mars 2020 et les frais fixes sont là comme à tous les mois. Nous venons vous demander si cela est possible pour vous de bien vouloir payer votre dîme, **si cela n'est pas déjà fait**. Étant donné qu'aucune quête n'a été faite durant cette période, on vous demande d'ajouter un montant à votre discrétion et si cela vous convient pour compenser les pertes. Vous aimeriez aider, mais n'avez jamais contribué avant? Chaque don est important, quel que soit le montant. Simplement mettre votre don dans une enveloppe avec votre nom, adresse, numéro de téléphone et courriel et le déposer dans la boîte de courrier à l'église. Un reçu pour fin d'impôt vous sera envoyé.



Notre campagne pour la rénovation se poursuit toujours et votre contribution est un encouragement aux efforts de nos bénévoles. La somme recueillie présentement est de 200 000 \$, soit la moitié de notre objectif qui est de 400 000 \$. C'est fantastique, surtout en cette circonstance de la covid-19. Nous avons dû annuler plusieurs événements. Le spectacle de Paul Daraïche est reporté au mois d'octobre. Présentement, nous sommes à la vente symbolique des fenêtres. Vous êtes une entreprise, une famille ou un donateur qui aimerait faire un don important pour conserver notre église? Contactez le bureau au 450 549-4533 ou un marguillier pour obtenir plus d'informations. Ayez la fierté d'avoir contribué au patrimoine de votre église.

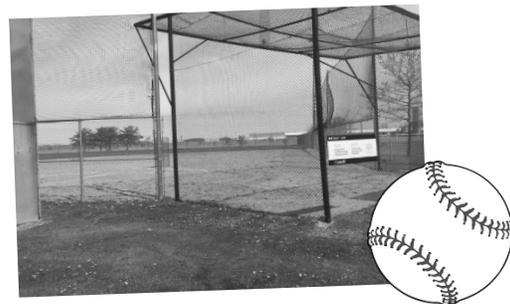
Mon patrimoine, j'y tiens, je le soutiens.

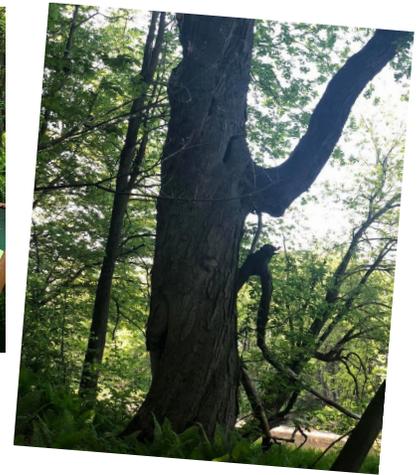
Services des loisirs, culture et vie communautaire



4 PERSONNES MAXIMUM À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE ESPACE DE JEUX

Respectons les 2 mètres de distanciation.





Parc nature de la région d'Acton en mai

D déchet, **R** recyclable et **O** organique

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2 Conseil municipal 	3 	4	5	6
7	8	9 	10 	11	12	13
14	15	16 	17 	18	19	20
21 Fête des pères 	22	23 	24  Fête nationale du Québec 	25	26	27
28	29	30  Collecte de gros rebuts				

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

«Le Bavard» est publié et distribué vers le 30 de chaque mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués **avant le 12 de chaque mois**. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: secretariat@upton.ca.

La Municipalité d'Upton se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin. La politique de publication du journal municipal peut être consultée sur le site Internet de la Municipalité au www.upton.ca